

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, Jeudi 23 Novembre à 19 h 30 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3

NOM – Prénom	Présents	Absents	Procuration donnée à
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine – 1 ^{er} adjoint	X		
FRETIGNY Hervé – 2 ^{ème} adjoint	X		
TISSOT Edith – 3 ^{ème} adjoint		X	Arnaud LEVACHER
LEVACHER Arnaud – 4 ^{ème} adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
ANDRE Amélie		X	Catherine BANCE
ERNULT Charles		X	Jacqueline ACHER
FOUTREL CARON Anne	X		
LEFEBVE Wandrille		X	
MALLET Dominique	X		
MERCIER Stéphane	X		
PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth		X	Anne FOUTREL CARON
TALBOT Didier	X		

Le quorum est constaté. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et nomme Anne FOUTREL CARON secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2023.

2 - Affaires sociales :

- Point sur les colis de Noël (**information**).
- Repas de fin d'année du vendredi 15 décembre 2023 (**délibération**).
- Sortie des jeunes en janvier 2024 (**délibération**).
- Bailleurs sociaux : convention de gestion en flux (**délibération**).

3 – Vie associative :

- Fixation des tarifs pour la location des salles communales (**délibération**).

4 - Affaires scolaires :

- Informations diverses

5 – Commission travaux :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- Devis pour le remplacement de l'installation téléphonique de la mairie avec fibre optique et contrat de maintenance avec incidence sur les transmetteurs téléphoniques des alarmes intrusion (**délibération**).

6 – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L332.23.1°) pour 18/35ème, adjoint technique (**délibération**).

7 – Contrat « maintien de salaire » auprès de la MNT : avenant au contrat à compter du 1^{er} janvier 2024 (**délibération**).

8 – Revalorisation de la participation employeur pour la garantie « maintien de salaire » des agents (**délibération**).

9 – Demande de mise à disposition salle polyvalente pour répétition chorale pour le projet « 500 voix pour Queen » (**délibération**).

10 – Feuille de route France Numérique Ensemble (**délibération**).

11 – Questions diverses

1 – **Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2023**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 20 octobre 2023 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

2 - **Affaires sociales**

Catherine BANCE prend la parole :

- les colis de Noël seront distribués samedi 2 décembre 2023 de 9 h à 12 h. Un calendrier des permanences des élus est établi pour l'accueil café.

- la sortie des jeunes aura lieu dimanche 14 janvier 2024 pour assister à un match de hockey. Rendez-vous est donné à 15 h à la patinoire de Rouen. Exceptionnellement le transport ne pourra pas être assuré pour cette sortie par manque de personnel (**délibération n° 96**)

- Bailleurs sociaux : convention de gestion des flux

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée que le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 pris en application de l'article 114 de la Loi n° 2018-1021 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a prévu les modalités du passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Les bailleurs sociaux vont solliciter la commune pour la signature d'une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la commune de Pissy-Pôville sur le patrimoine du bailleur social.

La convention vise, dans le respect de la diversité sociale et des équilibres du peuplement à l'échelle des territoires à :

- garantir l'attribution de logements sociaux au titre du contingent communal aux publics prioritaires reconnus au titre du droit au logement opposable et à l'ensemble des ménages défavorisés définis à l'article L 441-1, dans le PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) ainsi que dans les documents d'orientation

- définir les modalités de mise en œuvre de la réservation.

La convention est établie pour une période de 3 ans à compter de sa signature et pourra être révisée par avenant pour tenir compte des évolutions de la législation et de la réglementation.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de flux avec les différents bailleurs sociaux de la commune (**délibération n° 97**)

- le repas de fin d'année offert au personnel, élus, présidents d'associations, enseignants et bénévoles de la bibliothèque est prévu vendredi 15 décembre. La participation de la commune s'élève à 25 €. Deux restaurants ont été contactés (**délibération n° 98**)

Demands d'emploi au 1^{er} Novembre 2023...

Demands : 47 Hommes :26 Femmes : 21 Indemnisés : 33

3 – Vie associative

Hervé FRETIGNY propose de revoir la tarification des salles dans son ensemble. Les communes environnantes ont été contactées et beaucoup d'entre-elles font une tarification au week-end complet et non pas 1, 2 ou 3 repas comme nous le faisons depuis toujours.

Le gardien des salles remet la clé aux locataires le vendredi soir ou le samedi matin et ne la récupère que le lundi matin pour l'état des lieux. Quand les personnes louent la salle que le samedi soir, personne ne peut contrôler si elle a été occupée tout le week-end.

Pour remédier à cela, il est proposé de passer à une tarification au week-end avec les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024 qui correspondent aux tarifs actuels pour la location de deux repas. Les sommes sont arrondies.

LOCATION SALLE Jean-Claude FRETIGNY	TARIFS
Caution	778 €
a) Centre + 1 chapelle	
Vin d'honneur 4h	214 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	515 €
b) salle complète	
Vin d'honneur 4h	239 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	585 € €
LOCATION duMille-Club	
Caution	391 €
Vin d'honneur 4h	105 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	315 €
CUISINE	
Vin d'honneur 4h	33 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	100 €

Les tables et chaises sont comprises dans les tarifs ci-dessus.

Frais de nettoyage éventuels dans la salle et aux abords extérieurs : 25,59 € de l'heure

Location de matériel : matériel pouvant être loué sans location de salle

Table : 1,12 €
Chaise : 0,45 €
Caution : 22,59 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE les tarifs énumérés ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024
(délibération n° 99)

Monsieur MOLKOU, historien, a pris contact avec la mairie. En 1998 il avait édité un ouvrage sur l'Histoire de la commune. Il propose de refaire un ouvrage dans lequel il accentuerait son travail de recherche sur quelques faits qui se sont déroulés sur la commune.

Hervé FRETIGNY précise que le coût de recherche et d'édition s'élèverait à environ 35 000 € pour 1000 exemplaires. Il informe également qu'il reste encore plus de 300 exemplaires de l'édition de 1998.

Après quelques échanges, les membres de l'assemblée ne donnent pas suite.

Un rendez-vous est prévu lundi 27 novembre 2023 avec la commune de Sierville pour prendre des renseignements pour la mise en place d'un conseil municipal de jeunes.

4 - Affaires scolaires

En l'absence d'Edith TISSOT, Arnaud LEVACHER assure la fonction de rapporteur.

- une dalle de la salle multimédia s'est effondrée suite aux fortes pluies le 16 novembre. Dès le lendemain le couvreur est intervenu pour réparer la toiture.
- la commission scolaire se réunira le 7 décembre pour le choix des jeux extérieurs pour les maternelles.

- entretien des locaux par la société CLINITEX :

Un contrat avec période d'essai jusqu'au 31 décembre 2023 a été signé avec la société CLINITEX au mois de septembre pour le ménage de la mairie, bibliothèque, maison des activités et la salle AFPP. Il s'avère que la prestation ne donne pas satisfaction, le ménage n'est pas fait dans la totalité par manque de temps attribué à l'agent en charge de l'entretien des locaux.

Après quelques échanges, il est décidé de mettre fin au contrat au 31 décembre 2023 et de contacter le prestataire qui était en deuxième position lors de l'examen des devis à la séance du conseil municipal du 30 août dernier.

5 – Commission Travaux

Arnaud LEVACHER fait le point sur les travaux et projet en cours :

➤Point sur les travaux en cours

- fin de l'entretien des massifs
- contrôle des installations électriques par le Bureau Véritas
- réception de l'installation de chauffage de la maison des activités
- diverses réparations sur la toiture de l'école et de la cantine

➤Travaux à venir

- réfection des peintures et du parquet de la salle du conseil municipal
- aménagement d'une réserve dans le bureau des adjoints pour ensuite refaire la salle de réunion se situant à l'étage de la mairie
- différents élagages d'hiver
- début de la formation de l'adjoint technique pour la conduite du car du 27 novembre au 8 décembre. A la suite l'agent devra suivre la formation FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire)
- analyse des différents devis pour le remplacement du jeu des maternelles
- réalisation de devis pour la mise aux normes des installations électriques
- réalisation des marquages de sécurité au niveau du « STOP » du lotissement Le Verger
- les travaux d'installation de la pompe à chaleur de la maison des activités ont été réceptionnés le 22 novembre.

Un adjoint technique va être recruté à compter du 27 novembre jusqu'au 29 février 2024 pour une durée de 35 h pour la gestion et nettoyage des salles communales, entretien des bâtiments et espaces verts.

Remplacement de l'installation téléphonique de la mairie avec fibre optique et contrat de maintenance avec incidence sur les transmetteurs téléphoniques des alarmes intrusion :

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée que l'installation téléphonique de la mairie date de 1996 et ne permet pas d'installer la fibre sur l'autocommutateur actuel.

Le devis de l'entreprise AJ PHONE pour une nouvelle installation téléphonique s'élève à 8 486 € HT comprenant la fourniture et la mise en place d'un pont WI FI entre l'école, les salles polyvalents, la maison des activités et la bibliothèque.

Le coût annuel du contrat de maintenance s'élève à 472 € HT à partir de la 3^{ème} année.

La mairie n'aura plus d'abonnement direct auprès du prestataire actuel ORANGE pour toutes les lignes fixes.

Il est précisé que les économies engendrées par les modifications d'abonnements couvrent pratiquement le réinvestissement matériel.

AJ PHONE propose l'abonnement suivant :

Désignation	Prix HT total par mois
Fibre optique	56 €
Secours 4 G	25 €
4 lignes téléphoniques SIP « Illimité OPEN BAR 3	70 €
14 numéros SDA (Sélection Directe à l'Arrivée »	12,74 €
Hors numéros spéciaux « 118 218 ,08xxx, 09xxx	163,74 €

Frais de mise en service

Désignation	Prix HT totl
Frais de mise en service pour 4 lignes téléphonique SIP	OFFERT
Frais de portabilité pour 14 numéros SDA existants 70 €/portabilité	350 €

Désignation	Prix HT
Frais d'accès au service pour un lien « INTERNET FIBRE TFFHA Gbits »s »	337 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE à l'unanimité la proposition d'AJ PHONE telle que mentionnée ci-dessous :

Installation téléphonique	8 486,00 € HT
Abonnement mensuel	163,74 € HT
Frais de mise en service	350,00 € HT
Frais d'accès au service	337,00 € HT
Contrat de maintenance à partir de la 3 ^{ème} année	472,00 € HT

(délibération n° 100)

Paul LESELLIER fait part d'un courrier en provenance de la Préfecture concernant l'augmentation des déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition à l'amiante au sein des personnels de l'Education nationale. Elle demande aux communes si un diagnostic amiante a été établi dans les établissements scolaires de chaque commune. Paul LESELLIER informe l'assemblée qu'un diagnostic a été établi en 1997.

6 - Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L332.23.1°) pour 18/35 ème, adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour assurer la remise des clés et l'état des lieux lors des locations, le nettoyage des salles polyvalentes, la mise en place des tables pour le service de la cantine et d'autres tâches afférentes à sa fonction, entretien des bâtiments et espaces verts

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 27 novembre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 18/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activités pour la remise des clés et l'état des lieux lors des locations, le nettoyage des salles polyvalentes, la mise en place des tables pour le service de la cantine et d'autres tâches afférentes à sa fonction, entretien des bâtiments et espaces verts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions suivantes : remise des clés et état des lieux lors des locations, nettoyage des salles polyvalentes, mise en place des tables pour le service de la cantine et d'autres tâches afférentes à sa fonction, entretien des bâtiments et espaces verts suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 18/35ème à compter du 27 novembre 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2023 (délibération n°101)

7 – Contrat « maintien de salaire » auprès de la MNT : avenant au contrat à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire fait part de l'avenant au contrat concernant la garantie « prévoyance maintien de salaire et décès » des agents. Un contrat groupe a été souscrit auprès de la MNT par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Depuis plusieurs années, l'état de santé des agents territoriaux et leur bien-être au travail se dégradent.

Cela se traduit par une forte augmentation des compléments de salaire versés aux adhérents et pour maintenir les engagements de la couverture solidaire, une augmentation de 5 % est prévue au 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'augmentation de 5 % de la cotisation des agents pour le contrat « prévoyance maintien de salaire et décès » à compter du 1^{er} janvier 2024 (**délibération n° 102**)

8 – Revalorisation de la participation employeur pour la garantie « maintien de salaire » des agents

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le personnel communal cotise à un contrat prévoyance collectif depuis 1992. Auparavant l'employeur participait par un pourcentage, donc à chaque augmentation de cotisation pour l'agent la participation employeur suivait.

Depuis la labellisation en 2013 la commune participe par un montant par tranche de 100 € du traitement indiciaire de l'agent. La participation augmentait par délibération du conseil municipal.

La cotisation des agents augmente presque tous les ans mais la participation employeur n'a pas augmenté depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à une décision du conseil municipal du 28 octobre 2016.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de délibérer sur l'augmentation de la participation employeur à compter du 1^{er} janvier 2024 car la cotisation des agents va augmenter au 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter la participation employeur car elle couvre à 100 % la garantie de base « indemnités journalières » du fait du changement du taux de cotisation des agents qui a diminué depuis la signature du contrat collectif en 2020 (**délibération n° 103**)

9 – Demande de mise à disposition de la salle Jean-Claude FRETIGNY pour répétition de la chorale pour le projet « 500 voix pour Queen »

Hervé FRETIGNY informe que Mélanie BOREL, professeur de musique, assure les cours de musique et chorale depuis 20 ans pour l'Association Familiale de Pissy-Pôville.

Elle sollicite le prêt de la salle Jean-Claude FRETIGNY pour faire des répétitions de chorale. Elle participe avec 500 autres choristes de Normandie à un projet intitulé « 500 voix pour Queen » au Zénith de Rouen en avril prochain.

Elle souhaite donc proposer à quelques chanteurs du secteur inscrits sur ce projet, quelques répétitions de chœur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE de prêter la salle Jean-Claude FRETIGNY 4 ou 5 fois entre décembre et avril pour les répétitions de chorale (**délibération n° 104**)

10 – Feuille de route France Numérique Ensemble

La préfecture par l'intermédiaire de France Numérique Ensemble souhaite renforcer la territorialisation de la politique d'inclusion numérique tout en clarifiant les gouvernances et ce aux échelles territoriales jugées les plus pertinentes.

Afin de bâtir collectivement cette stratégie, la préfecture invite les collectivités à manifester leur souhait de participer aux travaux relatifs à sa déclinaison en Seine Maritime qui débiteront au cours du second semestre 2023. La Préfecture invite les collectivités à identifier les acteurs

du numérique (associations, entreprises, etc) sur le territoire communal désireux et en capacité de se joindre à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ne souhaite pas candidater (**délibération n° 105**)

11 – Questions diverses

Tour de table :

➤ Arnaud LEVACHER précise que la fin de dépôt des dossiers pour l'appel d'offre de la salle multisport s'arrête ce jour à 11 h 30.

Il informe également des problèmes de ramassage scolaire le matin avec le transporteur VTNI. Il y a des retards ou des manquements sans que la commune soit prévenue.

➤ Stéphane MERCIER demande si l'extinction de l'éclairage public pourrait se faire à 23 h au lieu de 22 h. L'année dernière cet horaire avait été décidé en raison de la conjoncture qui obligeait les communes à faire des économies d'énergie. Un avis favorable est émis pour cette demande.

Il est évoqué le manque d'éclairage entre les ateliers municipaux et la bibliothèque. Ce passage est très utilisé par les piétons qui se rendent aux salles communales. Cette demande va être étudiée.

➤ Jacqueline ACHER invite les membres de l'assemblée à s'inscrire au repas du samedi 2 décembre 2023 organisé au profit du Téléthon.

➤ Didier TALBOT demande ou en est le projet de piste cyclable sur la RD47 entre la sortie du bourg et le giratoire de la RD 6015. Monsieur le Maire répond que les rencontres avec les propriétaires concernés est en cours maintenant que la Direction des routes a donné ses dernières recommandations.

➤ Anne FOUTREL CARON s'inquiète de la prolifération des nids de frelons asiatiques. Elle demande si la mairie pourrait mettre une information sur Panneau Pocket afin que les habitants signalent les nids de frelons, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, pour leur destruction. Elle avait évoqué ce sujet à la commission information et demandé que le secrétariat se renseigne. Faut-il procéder à une destruction massive. Il est répondu que le prestataire conventionné par la commune pour la destruction des nids d'insectes nous a informé que les nids de frelons asiatiques ne sont plus actifs à cette période de l'année et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à leur destruction. Un contact va être pris auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (ex DSV) pour connaître précisément la marche à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

96	Sortie des jeunes – dimanche 14 janvier 2024 – Match de hockey
97	Bailleurs sociaux – convention de gestion flux
98	Fixation du tarif des différents repas organisés par la commune
99	Tarifs location des salles du 1^{er} janvier au 31 août 2024
100	Remplacement de l'installation téléphonique de la mairie avec fibre optique et contrat de maintenance avec incidence sur les transmetteurs téléphoniques des alarmes intrusion :
101	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L332.23.1°) pour 18/35 ème, adjoint technique
102	Contrat « maintien de salaire » auprès de la MNT : avenant au contrat à compter du 1^{er} janvier 2024
103	Revalorisation de la participation employeur pour la garantie « maintien de salaire » des agents
104	Demande de mise à disposition de la salle Jean-Claude FRETIGNY pour répétition de la chorale pour le projet « 500 voix pour Queen »
105	Feuille de route France Numérique Ensemble

Le Maire

Le secrétaire de séance